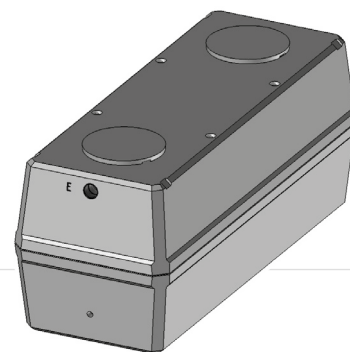


INSTRUCTIONS DE POSE

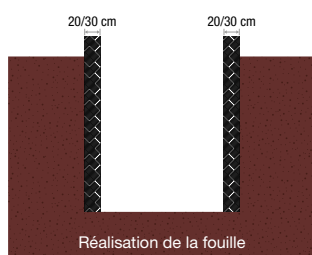
FICHE 1/2

CUVES À EAU ET CUVES DE RÉGULATION EN BÉTON

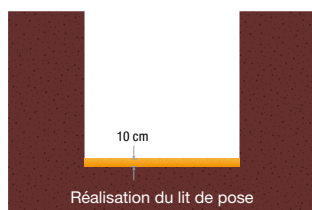


INSTRUCTIONS DE POSE

L'emplacement de la cuve devra être situé hors des zones suivantes : voies circulables et/ou stationnables à moins de 3 mètres, terrains de culture, de plantation ou de stockage. Les cuves ne peuvent être installées que sur un terrain hors nappe phréatique et hors zone inondable. Toutes plantations au-dessus de l'ouvrage enterré est à proscrire. Seul l'engazonnement est possible. L'accès doit être préservé pour l'entretien et la vidange de la cuve. **UTILISATION HORS SOL INTERDITE.** Les cuves doivent impérativement être en terre pour utilisation. Toutes ces instructions doivent être respectées sous peine de perte de garantie.

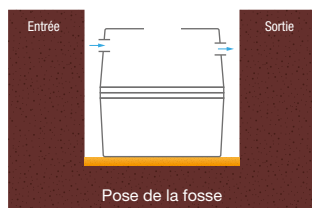


- **Réaliser une fouille** en creusant un trou qui prévoit :
 - > Une longueur et largeur suffisantes pour que la fosse ne soit pas en contact avec les parois de la fouille avant remblayage = dimensions de la fosse + 20/30cm.
 - > La mise en place d'un lit de pose d'une épaisseur minimale de 10 cm.
 - > Une pente de la canalisation d'amenée des eaux usées entre la sortie de l'habitation et l'entrée de la fosse septique minimale de 2%.

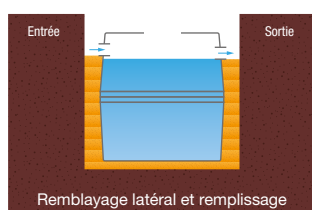


- **Nettoyer le fond de l'excavation** de tout élément dur pouvant endommager la fosse, puis réaliser un lit de pose en sable, gravette ou sable stabilisé (mélange avec du ciment à au moins 200 kg/3 de sable), sur 10 cm d'épaisseur minimum.
- La surface du lit doit être dressée et compactée pour que la fosse repose sur le sol uniformément. La planéité et l'horizontalité du lit de pose doivent être assurées.

Une attention toute particulière doit être accordée aux sols non stabilisés, rocheux ou argileux. Dans ce cas, des mesures supplémentaires devront être mises en œuvre pour rendre la fouille stable (ex : réalisation d'une semelle en béton).



- **S'assurer que la cuve est positionnée dans le bon sens** de l'écoulement des effluents (marque « E » pour Entrée / « S » pour Sortie).
- **Retirer les supports de calage.**
- **Poser la cuve de niveau**, le plus près possible des points d'évacuation des eaux.



- **Remblayer sur les côtés** en couches successives (en sable ou en gravillons de petite taille pour les sols difficiles) exemptes de gros matériaux. Tasser par arrosage (remblai hydraulique).

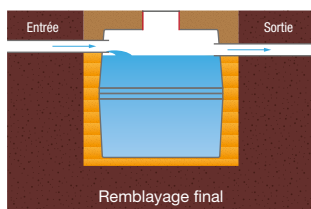
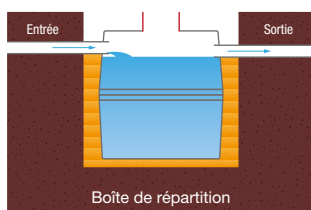
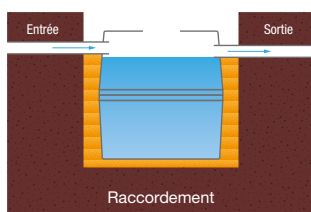
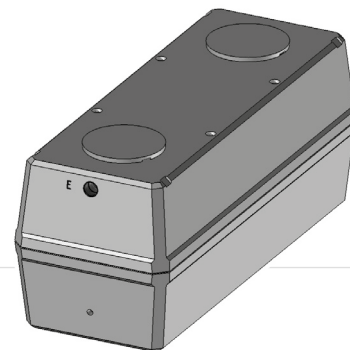


Pour les sols difficiles (argileux ou imperméables), le remblayage doit se faire avec du sable ou gravillons de petite granulométrie (2/4 mm ou 4/6 mm).

INSTRUCTIONS DE POSE

FICHE 2/2

CUVES À EAU ET CUVES DE RÉGULATION EN BÉTON



- **Poser les tuyaux à l'entrée et à la sortie de la cuve.**
Ceux-ci doivent respecter les pentes suivantes :
 - > Minimum 2% pour le tuyau entre l'habitation et la cuve,
 - > Minimum 0,5% pour le tuyau entre la cuve et la filière de traitement.

- **Procéder au raccordement étanche des canalisations.**
Nos produits sont équipés de joints à lèvres, garantissant l'étanchéité en entrée et en sortie de cuve.

- **Rehausser la hauteur du tampon au niveau du sol** grâce à nos réhausses de 20 ou 30 cm. Le tampon doit obligatoirement rester visible, accessible et doit affleurer le niveau du sol fini sans permettre l'entrée des eaux de ruissellement.

- **Terminer de remblayer**, toujours par couches successives, avec de la terre végétale, débarrassée de tous éléments caillouteux ou pointus, jusqu'à une hauteur suffisante au-dessus du sol, de part et d'autre des tampons, pour tenir compte du tassement ultérieur. Le remblai ne doit jamais dépasser une épaisseur de 50 cm au-dessus de la cuve.



Toute circulation ou charge statique au-dessus de la fosse à moins de 3 mètres est interdite, sauf disposition spécifique. Dans les cas où l'ouvrage aurait besoin d'une dalle de répartition (qui devrait être désolidarisée de l'ouvrage), d'une semelle en béton (terrain de mauvaise qualité), d'un mur de soutènement (terrain en pente) ou si le remblai dépasse 50 cm d'épaisseur, il est indispensable de faire appel à un bureau d'études spécialisé.

MANUTENTION

Manutention obligatoire par les (4) ancrages de levage (2,5 T) prévues à cet effet à l'aide d'un palonnier.

Interdiction de passer sous la charge.



Les cuves de régulation sont livrées orifices bouchés par des tampons vissés. Penser à bien les enlever en fonction du débit maximum de rejet préconisé.

TOUTES CES INSTRUCTIONS DOIVENT ÊTRE RESPECTÉES
SOUS PEINE DE PERTE DE GARANTIE